

# Préparation de rentrée 2016

Le rejet de la réforme du collège est massif. Depuis la rentrée, suite à la mobilisation qui ne faiblit pas, l'administration s'est vue obligée de lâcher certains points de la réforme : assouplissements sur l'implantation des bilangues, sur la mise en place de l'EPI LCA pour le latin, mise en place d'un éventuel temps de concertation... Mais ces « aménagements » ne changent rien au fond de la réforme ! L'action doit donc se poursuivre :

- ▶ par la grève mardi 26 janvier.
- ▶ par un refus collectif de s'engager dans l'AP et les EPI (voir modèle de courrier collectif sur [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)).
- ▶ dans le cadre de la préparation de rentrée, il n'y a aucune raison de décider actuellement en conseil pédagogique des « priorités » dans la future répartition de la DHG qui n'est toujours pas connue ! Il est urgent d'attendre de connaître cette enveloppe avant de décider quoi que ce soit et de connaître les disciplines à renforcer pour éviter compléments de service et suppressions de postes !
- ▶ la pression s'accroissant sur nous, voici, en parallèle, certains des pires écueils de la réforme qu'il est possible d'éviter en utilisant les marges d'autonomie des collèges. En toute occasion, le principe de base est de choisir les solutions les plus simples, qui perturbent le moins l'organisation actuelle, les enseignements disciplinaires, les postes et les emplois du temps !

## Organisation des enseignements et des emplois du temps

- ▶ Refuser la semestrialisation et toute annualisation des services pour privilégier des emplois du temps valables toute l'année scolaire : les élèves ont besoin de repère et de structuration et les personnels n'ont pas besoin de surcharge ponctuelle de leur temps de travail.
- ▶ Refuser toute réduction du temps de cours à 45 ou 50 minutes qui réduiraient, de fait, les temps d'apprentissage.
- ▶ Eviter les barrettes sur plusieurs classes pour l'AP et les EPI : sans compter les contraintes engendrées sur les emplois du temps, ces barrettes conduisent à l'annualisation et sont un frein au suivi des élèves, notamment pour l'AP.



## Utilisation des marges horaires d'autonomie

- ▶ Utilisation des moyens (2h45 par classe + marge complémentaire éventuelle liée à la difficulté sociale de l'établissement) prioritairement pour assurer les enseignements de complément et les conditions d'enseignement en classe : ouverture du latin, des groupes de LV2, les groupes allégés en sciences et technologie... La ministre a signé deux circulaires, l'une donnant la priorité à la diversité des langues et l'autre aux petits groupes en sciences.
- ▶ Il est possible de mutualiser les moyens restants pour ouvrir des classes supplémentaires et réduire ainsi les effectifs par classe.
- ▶ Maintenir les organisations pédagogiques actuelles (groupes de besoin, co-interventions, etc.) sans chercher à les faire entrer dans le cadre des EPI et de l'AP.

## EPI, AP : qui fait quoi ?



La réforme prévoit que le programme de chaque discipline soit traité dans les cours, mais aussi en AP et en EPI. Or, une trop grande diversité d'intervenants sur une même discipline va engendrer des difficultés d'organisation pour s'assurer que chaque élève a bien suivi l'ensemble du programme... Dans l'intérêt des élèves, et notamment des plus en difficulté, il ne faut donc pas qu'AP et EPI soient faits par des enseignants n'ayant pas cette classe sur cette discipline.

## Réunions obligatoires ou pas ?

La réforme tente de mettre l'accent sur des « décisions » prises en Conseil Pédagogique et en Conseil Ecole/Collège. Ces conseils, qui sont consultatifs, ne sont en rien des instances décisionnelles ! Par ailleurs, s'il faut s'assurer que les discussions dans ces conseils soient réellement représentatives des collègues de l'établissement, ils ne sont en rien une obligation de service, contrairement aux conseils d'enseignement !

**Et le 26 janvier : tous en grève contre cette réforme du collège !**